

Affiche ta vision. Partout au Québec.



RÈGLEMENTS ET DÉTAILS DU CONCOURS « TON AVENIR, TON AFFICHE »

La Fondation David Suzuki invite les personnes inspirées à soumettre un visuel sur le thème de « l'urgence climatique / l'urgence d'agir » pour courir la chance de voir leur image affichée dans des abribus, autobus et restos-bars partout au Québec.

L'objectif du concours est de diffuser des images frappantes (dessin, photo ou conception graphique originale) sur le thème de l'urgence climatique et de l'urgence d'agir afin d'inspirer les Québécoises et Québécois à prioriser la protection de l'environnement et à agir pour contribuer à la lutte contre la crise climatique.

Tous les visuels reçus seront soumis au vote du grand public. Le nombre de votes récoltés figurera parmi les critères de sélection du jury (composé de l'équipe de la Fondation David Suzuki). Trois affiches retenues seront affichées dans des abribus, sur des autobus et dans des restos-bars de campus partout au Québec du 1er juillet au 1er septembre 2019.

À noter que l'espace publicitaire dans les autobus, dans les abribus et dans les restos-bars est offert gracieusement à la Fondation David Suzuki par Imagi et UB Media.

ADMISSIBILITÉ ET ÉTHIQUE

Le concours « ton avenir, ton affiche » est ouvert à tous les résidents québécois âgés de 18 ans et plus.

Les entrées sont limitées à UNE INSCRIPTION PAR PERSONNE.

Toute personne inspirée (amateur OU professionnelle) est invitée à participer au concours. Il est essentiel que tout visuel soumis provienne d'une idée ET d'une conception originales, et de la personne l'ayant soumis.

Les visuels soumis au concours, ainsi que les visuels retenus, demeurent la propriété de la Fondation David Suzuki. Cependant, la Fondation David Suzuki attribuera le crédit lors de toute publication du visuel dans ses plateformes. Les visuels soumis au concours seront, sans exception, utilisés à des fins non commerciales.

À NOTER: La Fondation David Suzuki est consciente de la problématique en lien à l'éthique du travail spéculatif. Pour ce concours en particulier, nous souhaitons inviter toute personne inspirée (amateur OU professionnelle) qui souhaite contribuer au mouvement écologiste en tant que bénévole.

ÉCHÉANCIER

Le concours sera déployé en trois phases :

- Période de soumission du visuel : du 8 mai 2019 minuit EST au 24 mai 2019 23h59 EST
- Période de vote du grand public : du 31 mai 2019 minuit EST au 9 juin 2019 23h59 EST
- Période d'affichage des visuels des gagnants : du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} septembre 2019

Les trois affiches retenues seront déterminées par un jury composé du personnel de la Fondation David Suzuki ainsi que par le nombre de votes reçus lors de la période de vote du grand public.

Les auteurs des affiches retenues seront contactés avant le 11 juin 2019. Les résultats du concours seront dévoilés au grand public le 12 juin 2019

COMMENT PARTICIPER?

- Les candidatures doivent être soumises par le biais du site Internet de la Fondation David Suzuki.
- Pour participer, le formulaire ci-haut doit être dûment rempli.
- Aucun achat n'est requis pour participer.
- Le visuel doit être soumis selon les critères de format suivants :

FORMATS

- Les œuvres doivent être soumises en format électronique avec une résolution de 300 dpi et en format jpg
- En format portrait 24x36 pouces sous formes de fichiers numériques (JPG) en basse résolution (maximum 9 MB).
- L'affiche ne doit pas mesurer plus de 24 po de largeur sur 36 po de hauteur et doit être orientée verticalement (portrait).
- Vous devez inclure le logo de la Fondation David Suzuki parmi votre visuel (pour télécharger le logo : fr.davidsuzuki.org/concours-affiche/logos)

Remarque : Les gagnants seront invités à soumettre à nouveau leur visuel d'affiche à une résolution supérieure à des fins de reproduction.

VOTRE CONCEPTION:

- Assurez-vous que tout peut être lu facilement à distance.
- Le concept et les images de l'affiche peuvent traiter des enjeux de la crise climatique (perte de biodiversité, événements catastrophiques en lien au climat, perte d'habitats, fonte des glaces, réchauffement de la planète, etc.) ou de l'urgence d'agir (mobilisation, engagement individuel ou collectif, etc.)

- Nous rechercherons en particulier des images frappantes qui pourraient inspirer le public à agir pour lutter contre la crise climatique.
- Seules les œuvres d'art originales seront considérées.
- Les affiches contenant des informations personnelles, ou professionnelles ou des mentions de produits seront disqualifiées.
- Les affiches contenant des informations violentes, offensives, racistes, non respectueuses, etc. seront disqualifiées.
- Les affiches contenant des images ou messages de nature politique ou partisane seront disqualifiées.
- Les affiches contenant des images ou messages que la Fondation juge ne pas être en lien aux thèmes du concours, seront disqualifiées
- Toutes images / sujets sont protégés par le droit d'auteur : les produits, les emballages, les noms de marque et les publicités protégés par la marque déposée ne peuvent pas être utilisés avec l'affiche.
- Les formulaires de décharge signés originaux sont obligatoires pour les personnes photographiées qui apparaissent sur l'affiche, qu'il s'agisse de citoyens publics ou privés.
- Les formulaires de décharge peuvent être aussi simples qu'un paragraphe indiquant «permission» de «sujets» avec une liste imprimée des noms des personnes qui apparaissent et sont signés par ces personnes.
- Si le sujet présenté est une personne de moins de 18 ans, un formulaire de renonciation doit être signé par un parent ou un tuteur. Cette règle sera strictement appliquée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

LE JURY SELECTIONNERA LES FINALISTES SELON LES CRITERES SUIVANTS :

- 1. Respect du thème (l'urgence climatique et/ou l'urgence d'agir)
- 2. L'impact visuel
- 3. Qualité de la typographie
- 4. Qualité de l'illustration
- 5. L'utilisation des couleurs et des formes
- 6. Intégration harmonieuse de l'illustration et de la typographie
- 7. Composition de l'espace
- 8. Proposition d'un slogan original
- 9. Forte démonstration de créativité et d'originalité
- 10. La capacité d'inspirer et de passer à l'action
- 11. L'inclusion du logo de marque de la Fondation David Suzuki
- 12. Le nombre de votes amassés lors de la période de vote du grand public

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre d'affiches soumises ainsi de la qualité des affiches envoyées.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

Le participant qui aura soumis son affiche s'engage à :

- Représenter officiellement son affiche, et se rendre disponible auprès de la Fondation David Suzuki et des médias pour répondre aux questions sur leur affiche.
- Avoir obtenu toutes les autorisations concernant leur affiche.
- Respecter les décisions du jury, qui sont fermes et sans appel.
- Autoriser la Fondation David Suzuki à utiliser le matériel écrit et visuel fourni lors de la candidature ou toute documentation produite ultérieurement par la Fondation. Le crédit sera attribué à l'auteur du visuel lors de toute publication.